Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/5298

30.9.2025

Avis à l'attention d'une entité faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2023/891 du Conseil et par le règlement (UE) 2023/888 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison des actions déstabilisant la République de Moldavie

(C/2025/5298)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention de A7 OOO (A7 LLC) (nº 3), entité visée à l'annexe de la décision (PESC) 2023/891 du Conseil [1] et à l'annexe I du règlement (UE) 2023/888 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives en raison des actions déstabilisant la République de Moldavie.

Le Conseil envisage d'inclure le nom de l'entité susmentionnée à l'annexe de la décision 2014/145/PESC du Conseil [3] et à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil [4] concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

L'entité concernée est informée par la présente qu'elle peut adresser au Conseil, avant le 7 octobre 2025, une demande visant à obtenir les motifs envisagés justifiant sa désignation, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1 Affaires globales et horizontales
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 114 du 2.5.2023, p. 15.
[2] JO L 114 du 2.5.2023, p. 1.
[3] JO L 78 du 17.3.2014, p. 16.
[4] JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.